



CONTRAT D'OUVERTURE DE CARTE BANCAIRE

Service Bancaire Officiel de la République de Poséidon
Édition Souveraine – Carte Bancaire à Plafond Élevé

Entre :

La République de Poséidon – Service Bancaire Officiel,
ci-après dénommée « **l'Établissement** »,
ayant son siège à : 29 Rue Tronchet 75008 PARIS
représentée par :

Et :

Monsieur / Madame / Entité morale :

Né(e) le :

Domicilié(e) à :

Nationalité :

Identifiant officiel (CIN, passeport ou immatriculation) : N°

Ci-après dénommé(e) « **le Titulaire** »,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet l'ouverture d'un **compte bancaire personnel ou professionnel** au nom du Titulaire auprès de l'Établissement, permettant notamment l'émission d'une carte bancaire à plafond élevé et le traitement des opérations de paiement et de virement.

Article 2 – Services inclus

Le Titulaire bénéficie des services suivants :

- Mise à disposition d'un **compte bancaire numérique nominatif**,
- Délivrance d'une **carte bancaire physique**, avec les caractéristiques suivantes :
 - **Plafond de paiement** : jusqu'à **100 000 €**
 - **Recharge par virement bancaire** exclusivement,
 - **Fonctionnalités** : puce EMV, paiement sans contact, sécurité 3D Secure, retrait DAB,
- Accès à une **interface utilisateur sécurisée** (en ligne ou via application mobile),
- Notifications en temps réel des transactions.

Article 3 – Conditions d'éligibilité

Le Titulaire s'engage à fournir les documents suivants :

- Pièce d'identité officielle en cours de validité,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Le cas échéant, documents attestant de la représentation légale (personnes morales),
- Justificatif de provenance des fonds rechargés.

L'ouverture du compte est soumise à l'acceptation du dossier par l'Établissement.

Article 4 – Livraison de la carte bancaire

Après validation du dossier et réception du premier rechargement, la carte est expédiée sous **5 à 12 jours ouvrables** à l'adresse indiquée par le Titulaire. La carte est activée après réception et confirmation d'identité.

Article 5 – Obligations du titulaire

Le Titulaire s'engage à :

- Utiliser la carte conformément aux lois en vigueur et aux conditions contractuelles,
- Assurer la confidentialité de ses codes d'accès,
- Informer immédiatement l'Établissement en cas de perte, vol ou usage frauduleux,
- Ne pas dépasser le plafond autorisé, sauf accord écrit préalable.

Article 6 – Durée et résiliation

Le présent contrat est conclu pour une **durée indéterminée**.

Il peut être résilié :

- Par le Titulaire, à tout moment avec un préavis écrit de 15 jours,
- Par l'Établissement, en cas de non-respect des conditions générales, fraude, ou inactivité prolongée du compte (au-delà de 12 mois).

Article 7 – Confidentialité et protection des données

Les données personnelles du Titulaire sont traitées conformément aux lois applicables en matière de protection des données. Elles ne sont utilisées que pour la gestion du compte et ne sont transmises à aucun tiers sans consentement préalable, sauf obligation légale.

Article 8 – Loi applicable et juridiction compétente

Le présent contrat est régi par la **législation en vigueur au sein de la République de Poséidon**. En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, les tribunaux souverains de la République de Poséidon seront seuls compétents.

Fait à :

Le :

Signatures :

Le Titulaire

Nom, Prénom :

(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)

L'Établissement bancaire

Représentant légal :

(Signature et cachet officiel)